

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°48 du 10 novembre 2010

PARTIE PERMANENTE
Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

Texte n°10

DÉCISION N° 111827/GEND/DPMGN/SDGP/BPO/SAT
portant abrogation d'un texte.

Du 6 octobre 2010

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *direction des personnels militaires de la gendarmerie nationale ; sous-direction de la gestion du personnel ; bureau du personnel officier.*

DÉCISION N° 111827/GEND/DPMGN/SDGP/BPO/SAT portant abrogation d'un texte.

Du 6 octobre 2010

NOR D E F G 1 0 5 2 3 5 8 S

Texte abrogé :

Circulaire n° 40000/DEF/GEND/SRH/SDGP/BPO du 19 mars 2009 (BOC N° 13 du 5 mai 2009, texte 10 ; BOEM 651.2.2).

Référence de publication : BOC N°48 du 10 novembre 2010, texte 10.

La circulaire n° 40000/DEF/GEND/SRH/SDGP/BPO du 19 mars 2009 relative au recrutement par concours des officiers de gendarmerie issus du rang est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale,*

Joël DELPONT.